

PREFET DES COTES D'ARMOR

DECLARATION (entrepreneur individuel)

Dénomination de l'entreprise :

Activité de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Le cas échéant, adresse des établissements secondaires de l'entreprise :

Cas particuliers : si la société était en activité au 31/12/09, indiquer **son numéro d'immatriculation au RCS ou au répertoire des métiers** (accompagné de l'extrait K.BIS ou D1 correspondant), voire son enregistrement au CFE s'il est auto-entrepreneur).

Nom, prénom, date et lieu de naissance de l'exploitant :

Domicile personnel de l'exploitant :

Qualité et profession de l'exploitant :

Impératif : joindre copie d'une pièce d'identité de l'exploitant en cours de validité ainsi qu'un document permettant de **connaître l'état civil de l'exploitant** (acte de naissance ou livret de famille).

Joindre également toutes les pièces justifiant :

de la mise à disposition des personnes domiciliées de locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise ainsi que la tenue, la conservation et la consultation des livres, registres et documents prescrits par les lois et règlements. La preuve peut être apportée, par exemple, par la fourniture de plans de masse ou relevés cadastraux des locaux, voire par un descriptif des locaux accompagnés de photographies.

de ce que l'entreprise est propriétaire des locaux mis à la disposition de la personne domiciliée ou titulaire d'un bail commercial de ces locaux. La preuve peut être apportée par tout acte notarié ou contrat de bail dont l'entreprise domiciliataire est en possession.